

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1398

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de son territoire d'action »

les mots :

« du territoire d'action de la communauté professionnelle territoriale de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.